

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE HIGH PRODUCTION, DIVISION AC-IT

### I. CHAMP D'APPLICATION :

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes commandes passées par le Client auprès de HIGH PRODUCTION et à tous les contrats de vente, en ce compris toute prestation de service accessoire. Ces conditions générales de vente excluent, à défaut d'acceptation écrite de HIGH PRODUCTION, toutes les conditions générales et particulières d'achat du Client.

Le Client est défini comme étant la personne représentant valablement une personne morale ou sa propre affaire ou un consommateur au sens de l'article I.1, 2° du Code de droit économique, et marquant son accord sur le bon de commande, offre ou contrat de services émis par HIGH PRODUCTION.

Sauf preuve contraire, le Client reconnaît avoir reçu un exemplaire des présentes conditions générales de vente et en avoir pris connaissance.

Si l'une des dispositions des conditions générales devait être déclarée inapplicable ou invalidée pour une quelconque raison, cette invalidité ou inapplicabilité n'affectera pas l'application ou la validité des autres dispositions des conditions générales.

HIGH PRODUCTION se réserve le droit de modifier à tout moment ses conditions générales. Les conditions applicables à la commande sont celles figurant sur le site [www.ac-it.net](http://www.ac-it.net) au moment où celle-ci est passée par le Client.

### II. COMMANDE :

La commande, le contrat de services expriment le consentement du Client de manière irrévocable.

La commande, le contrat de services précisent au minimum et de manière ferme, le produit (le descriptif, les quantités, les délais, le lieu ainsi qu'éventuellement l'horaire de livraison souhaité par le Client), le service (détail et objet des prestations, modalités pratiques d'exécution, conditions de paiement, ...).

Toute annulation ou modification de commande émanant du Client doit être notifiée par écrit et devra faire l'objet d'une acceptation expresse et écrite de HIGH PRODUCTION.

Les délais d'exécution ne sont donnés qu'à titre indicatif. Il en résulte notamment que dans le cas où ils ne seraient pas respectés, le Client ne pourra ni résilier le contrat, ni solliciter sa résolution, ni réclamer de quelconques dommages et intérêts à HIGH PRODUCTION.

HIGH PRODUCTION se réserve le droit de ne pas accepter une commande ou de l'accepter sous des conditions dérogatoires aux présentes en raison de motifs légitimes tels que : commande anormale ou de mauvaise foi, insolvabilité notoire ou non du Client, précédent incident de paiement avec ce Client.

### III. SERVICES INFORMATIQUES :

HIGH PRODUCTION, division AC-IT propose divers services informatiques tels que conseil, vente d'équipements et accessoires, installation et intégration des solutions. Abonnement à des services propre et/ou tiers, missions de consultance.

HIGH PRODUCTION ne crée pas de technologie tant au niveau hardware que software, elle ne s'engage qu'à mettre à disposition du Client une technologie, un produit, un logiciel ou autres existants les plus récents ou répondant aux exigences du Client ; dès lors, HIGH PRODUCTION ne sera jamais responsable pour aucun type de dommage que pourrait subir le Client (perte de données, contamination par un virus, vol de données, dysfonctionnement ou instabilité ... liste non exhaustive) ni des pertes financières ou autres qui y serait liées de manière directe ou indirecte, pour elle-même ou dans sa relations des tiers.

### IV. LIVRAISON :

Les marchandises vendues ou les appareils réparés sont toujours envoyées aux risques et périls du Client même en cas d'une vente en port payé. Le Client est responsable de l'emballage et de l'assurance du transport.

Le délai de livraison est convenu de commun accord entre les parties au moment de la commande, mais est fonction des stocks disponibles, des pièces de rechange disponibles, des possibilités d'approvisionnement et de transport.

HIGH PRODUCTION peut, éventuellement, procéder à des livraisons partielles.

Tout événement indépendant de la volonté de HIGH PRODUCTION pourra entraîner une suspension des délais de livraison.

Le non-respect des délais de livraison ne peut donner lieu ni à dommages et intérêts, ni autoriser le Client à annuler sa commande.

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses obligations envers HIGH PRODUCTION quelle qu'en soit la cause.

En cas d'objets manquants, le destinataire doit porter ses réserves sur le bordereau de livraison et les confirmer au transporteur dans les 5 jours de la réception des marchandises par lettre recommandée avec A.R.

En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, le Client pourra, au choix du fournisseur, obtenir le remplacement gratuit ou le remboursement des produits, à l'exclusion de toute indemnité, pour autant qu'il en ait fait la demande à HIGH PRODUCTION, par écrit recommandé avec A.R., endéans les 5 jours de la réception des marchandises et qu'il ait accompagné sa demande d'un élément probant qui révèle clairement la faute.

Les livraisons sont effectuées exclusivement par des transporteurs agréés par HIGH PRODUCTION (bpost, Taxipost Secur, ...) respectant le guide des bonnes pratiques logistiques et le contrat type transport.

Toute demande de schéma logistique particulier de la part du Client fera l'objet d'une étude de faisabilité et de coût à sa charge.

## **V. RETOUR :**

Les marchandises ayant fait l'objet de réserves ne pourront être retournées à HIGH PRODUCTION selon la procédure de retour de cette dernière qu'après accord préalable du service commercial de HIGH PRODUCTION qui émettra un bon de reprise au transporteur de son choix. Lors de la reprise, ce document devra être signé par le Client et le transporteur.

Le non-respect de ces dispositions entraînera le refus des produits retournés.

Le Client ne peut procéder au refus ou retour de marchandises ou déduire d'office du montant de la facture établie par HIGH PRODUCTION les rabais ou remboursements correspondant au remplacement des cas de manquants ou de non-conformité des marchandises, lorsque la dette n'est pas certaine, liquide et exigible, sans même que HIGH PRODUCTION n'ait été en mesure de contrôler la réalité du grief correspondant.

## **VI. GARANTIE :**

a. Les garanties du matériel fourni par HIGH PRODUCTION se limitent à celles données par ses fournisseurs.

b. La garantie n'est pas d'application dans l'un des cas suivants :

1° toute déclaration tardive (c'est-à-dire par lettre recommandée, en dehors du délai de 8 jours (suivant l'exécution cfr. art.XX) ou de 30 jours (vice caché) suivant la date à laquelle la défaillance a été découverte), négligence, erreur de raccordement ou de manipulation et tout accident ou usage de l'appareil non conforme aux prescriptions du manuel d'utilisation de la machine. En cas de difficulté d'application des prescriptions d'installation ou d'utilisation, le Client s'engage à contacter HIGH PRODUCTION avant de procéder à n'importe quelle manipulation autre que celles reprises dans le manuel ;

2° toute tentative ou intervention, réparation, modification, tout réglage, remplacement ou toute autre opération, assimilable à des interventions ou des travaux d'entretien, effectués sur la machine par le Client ou par un tiers non agréé par HIGH PRODUCTION et qui n'est pas prévue dans le manuel d'utilisation ;

3° toute modification du numéro de série de la machine ;

4° tous dégâts causés par un déplacement ou un transport ;

5° si les prescriptions d'entretien du fabricant ou de HIGH PRODUCTION n'ont pas été respectées ou en cas d'utilisation de produits de consommation inappropriés ;

6° toute intervention d'entretien ;

7° pour les marchandises dont la durée d'utilisation normale est inférieure à celle du matériel garanti par HIGH PRODUCTION La période de garantie est ramenée à trois mois pour les pièces de rechange livrées par HIGH PRODUCTION ;

8° toute autre destination, utilisation ou caractéristique de la machine que celles prévues par écrit par le fabricant ou par HIGH PRODUCTION ;

9° tout dommage, global ou partiel, causé au matériel par des produits connectés n'étant pas de la marque de l'appareil ;

10° tout dommage causé par le matériel informatique, le logiciel, les données, les réseaux, les modems, proton, Internet ou encore, par une manipulation effectuée par le Client, qui y est liée.

c. La garantie est limitée au territoire de la Belgique.

d. Au cas où le Client ne souscrirait pas un contrat d'entretien, il déclare être parfaitement informé et accepter les présentes modalités de garantie, les frais de déplacement, le salaire horaire, le prix coûtant des produits de consommation, des pièces de rechange et les quantités minimums à commander.

e. La facturation minimum inclut toujours des frais de déplacement, ainsi qu'une demi-heure d'intervention technique.

## **VII. CONDITION DE MAINTENANCE**

### **VII.1. Généralités**

Les présentes conditions de maintenance sont d'application à tous les contrats d'entretien, conclus entre HIGH PRODUCTION et ses Clients.

### **VII.2. Objet**

a. Le contrat de maintenance comporte, exclusivement après appel du Client, les prestations suivantes:

1° L'entretien normal des machines et la fourniture des produits mentionnés dans le contrat, à l'exclusion de tous autres.

2° La fourniture et l'installation de toutes les pièces de rechange usuelles.

Les produits mentionnés aux points 1° et 2° ne peuvent être utilisés que pour les machines mentionnées dans le contrat.

Le prix indiqué dans le contrat couvre uniquement les prestations de HIGH PRODUCTION jusqu'à concurrence de maximum 25 % de plus que la moyenne du temps consacré annuellement à l'entretien de machines du même type. En cas de dépassement de la durée susmentionnée, HIGH PRODUCTION est en droit de facturer le surplus d'heures de travail, ainsi que les frais de déplacement.

3° L'intervention d'un technicien qualifié en cas de panne, de défectuosité ou d'entretien du matériel, au lieu de service mentionné dans le contrat et pendant les heures ouvrables d'HIGH PRODUCTION.

4° Sauf disposition contraire et mention particulière de prix, l'entretien des produits connectés est exclu. Le matériel informatique, les logiciels, les données, les réseaux, les modems, et autres produits connectés au matériel concerné sont également toujours exclus, même s'ils ont été livrés par HIGH PRODUCTION.

b. HIGH PRODUCTION se réserve le droit de facturer les interventions dans l'un des cas suivants :

1° Si la panne ou la défectuosité a été causée par :

- toute déclaration tardive, négligence, erreur de raccordement ou de manipulation et tout accident ou usage de l'appareil non conforme aux prescriptions du manuel d'utilisation de la machine. En cas de difficulté d'application des prescriptions d'installation ou d'utilisation, le Client s'engage à contacter HIGH PRODUCTION avant de procéder à n'importe quelle manipulation autre que celles reprises dans le manuel;

- toute tentative ou intervention, réparation, modification, tout réglage, remplacement ou toute autre opération assimilable à des interventions ou des travaux d'entretien non prévus dans le manuel d'utilisation et effectués sur la machine par le Client ou par un tiers non agréé par HIGH PRODUCTION ;

- un déplacement ou un transport de la machine ;

- le non-respect des prescriptions de maintenance d'HIGH PRODUCTION ou l'utilisation de produits de consommation inadéquats ;

- toute installation, utilisation, modification, ainsi que tout raccordement et/ou perturbation d'un ordinateur, télécopieur ou toute autre machine, imputable au Client ou à un tiers non agréé par HIGH PRODUCTION, que la possibilité d'application soit prévue ou non ;

- toute cause étrangère, en ce compris la foudre, l'eau, le feu, une tension anormale, etc.;

- toute modification ou perturbation d'un produit connecté, d'une ligne téléphonique, d'une centrale téléphonique, du logiciel, du matériel informatique, des données, des réseaux, des modems, de proton, d'Internet ou autres, ou des manipulations par le Client qui y sont liées.

2° Si, à la demande du Client, une intervention d'un technicien a lieu en dehors des heures ouvrables de HIGH PRODUCTION et/ou à un autre endroit que le lieu de service mentionné dans le contrat.

3° pour la connexion de la machine, ainsi que le câblage.

4° pour une réinstallation de la machine.

5° pour d'éventuelle(s) adaptation(s) demandée(s) par le Client.

6° pour la mise à jour de logiciels et/ou de programmes.

c. Le fait que HIGH PRODUCTION assure la maintenance de la machine n'engage pas sa responsabilité dans le cadre d'éventuelles interruptions et de leurs conséquences, ni de tout autre dommage, matériel ou corporel, en ce compris, entre autres, la perte de jouissance et le manque à gagner, causé à des personnes, en ce compris le Client, ses préposés, l'utilisateur ou tout tiers ainsi qu'aux objets leur appartenant. Le Client garantira HIGH PRODUCTION contre toute action, de tiers ou non, même en cas de faute grave, sauf en cas de dol, dans le chef d'HIGH PRODUCTION

d. Toute indemnité pour manque de jouissance ou manque à gagner est exclue, quelle que soit la nature ou la durée de l'intervention d'entretien.

e. La charge de la preuve de l'appel repose exclusivement sur le Client. Au cas où le Client ne ferait pas ou insuffisamment appel au service d'entretien et que par conséquent la machine n'aurait pas été régulièrement entretenue et/ou que HIGH PRODUCTION n'aurait pas été en mesure d'effectuer les interventions d'entretien requises, le Client ne peut pas invoquer cette négligence à l'encontre de HIGH PRODUCTION et il demeure en tout cas le seul responsable de tout dommage et/ou négligence.

## VIII. CONDITIONS RELATIVES AUX LOGICIELS ET À LA CONNECTIVITÉ

### VIII.1. Généralités

Les présentes dispositions s'appliquent à tous les contrats (de vente, de location, de maintenance), services, missions et prestations occasionnelles et/ou autres liant HIGH PRODUCTION et ses Clients et ayant un rapport avec les logiciels.

Par le fait même d'installer et/ou d'utiliser un logiciel fourni par HIGH PRODUCTION, le Client reconnaît accepter irrévocablement les présentes conditions.

## VIII.2. Les droits

- a. Sauf stipulation contraire, HIGH PRODUCTION demeure, à tout moment, le seul titulaire de tous les droits d'auteur, les droits voisins, littéraires, artistiques et les droits de propriété intellectuelle sur tous les travaux et services effectués pour et/ou mis à la disposition du Client, contre paiement ou non.
- b. HIGH PRODUCTION accorde au Client, pour la durée du contrat, une sous-licence qui confère à ce dernier un droit d'utilisation du logiciel, étant entendu que la sous-licence en question est non exclusive et incessible, sans lui octroyer toutefois le droit de copier, modifier ou mettre à disposition de tiers le logiciel en question, sauf en cas de contrat de licence spéciale.
- c. Les supports originaux des travaux, les médias et autres demeurent la propriété de HIGH PRODUCTION et doivent, à sa première demande et en tout cas à la fin du contrat, lui être restitués par le Client, et ce, aux frais de ce dernier.
- d. Le Client s'engage à respecter les éventuels droits de propriété intellectuelle de tiers et il signifie par la présente son accord avec les licences et/ou les conditions auxquelles les tiers en question soumettent l'utilisation du logiciel mis à disposition.
- e. Le Client doit de tout temps garantir intégralement HIGH PRODUCTION contre toute action de tiers et il est tenu de l'indemniser de tout dommage direct ou indirect subi du fait du non-respect des dispositions du présent article.

## VIII.3. Objet

- a. Le Client reconnaît et accepte que le logiciel de HIGH PRODUCTION, ne contient pas de système de sauvegarde, ni de sécurisation des données.
- b. HIGH PRODUCTION se réserve le droit d'adapter ou de modifier le logiciel, à tout moment, sans notification au Client et sans droit pour celui-ci à réclamer de quelconques dommages et intérêts.
- c. HIGH PRODUCTION ne s'engage pas à développer, prévoir et/ou livrer des mises à jour pour le logiciel. Les mises à jour ou autres modifications éventuellement proposées par HIGH PRODUCTION seront exclusivement disponibles à titre onéreux.
- d. La livraison de logiciels est considérée comme une prestation de service distincte et non comme un accessoire à la livraison du hardware.

## VIII.4. Installation

- a. L'installation se déroule de la manière suivante :

- soit : l'installation est effectuée par le Client,
- soit : moyennant son accord, l'installation est effectuée gratuitement par HIGH PRODUCTION.

Dans cette hypothèse, l'installation est effectuée exclusivement à titre commercial, pour le compte du Client, à ses seuls risques et sous sa seule et entière responsabilité,

- soit : le Client peut demander à HIGH PRODUCTION d'effectuer l'installation en régie.

- b. Sauf accord écrit expressément contraire, le prix d'achat ne comprend pas l'installation.
- c. Sauf s'il en a explicitement été convenu différemment par écrit, est seule comprise dans le prix d'installation, une installation unique, à l'exclusion de toute autre, du logiciel livré par HIGH PRODUCTION, sur l'ordinateur personnel du Client et sans procéder à une quelconque connexion. Une nouvelle installation est payable à l'avance.
- d. En cas d'installation par HIGH PRODUCTION, le Client donnera à HIGH PRODUCTION ou au tiers mandaté par ce dernier tous les accès et informations nécessaires et utiles.
- e. L'installation par HIGH PRODUCTION est réputée acceptée par le Client au moment de la signature du bon de travail ou d'installation, même s'il s'agit de la signature de bons de travail partiels.
- f. Si l'installation ne peut pas être effectuée en raison d'une faute, négligence ou autre commise par le Client ou un tiers, le Client demeure tenu d'honorer toutes les factures.
- g. Le Client est en tout cas responsable de sa propre infrastructure et/ou de sa configuration et il doit veiller lui-même à ce que celle-ci lui permette d'utiliser le logiciel. La mise en place et l'élaboration d'un réseau Intranet est exclusivement à charge du Client.
- h. HIGH PRODUCTION se réserve de tout temps le droit de refuser l'installation, même une installation déjà entamée et/ou à exécuter en régie. Le cas échéant, HIGH PRODUCTION n'est redevable d'aucune indemnisation.
- i. HIGH PRODUCTION n'est pas responsable des conséquences ou incidences que le logiciel peut avoir ou causer aux fichiers, logiciels ou matériel informatique existants ou utilisés par le Client, même en cas de faute grave, sauf en cas de dol.

## VIII.5. Utilisation

a. Le Client est tenu, tant lors de la conclusion qu'en cours d'exécution du contrat et sous sa seule responsabilité, de fournir par écrit tous les renseignements utiles, en ce compris ceux relatifs à la compatibilité, par le biais de ses systèmes Intranet et/ou Internet. Toute modification, mise à niveau, intervention, réparation, maintenance ou autre des systèmes Intranet et/ou Internet du Client, entraînant une incompatibilité partielle ou totale avec le logiciel de HIGH PRODUCTION et/ou ayant une influence sur le bon fonctionnement du logiciel demeure exclusivement à charge et aux risques du Client. Le Client est tenu, à ses frais, à ses risques et sous sa propre responsabilité, de posséder et de tenir à la disposition de HIGH PRODUCTION tout le matériel et les logiciels nécessaires, compatibles et en bon état de fonctionnement, afin de permettre à cette dernière de délivrer et prester le service convenu dans des circonstances normales. Le Client devra à cette fin, le cas échéant, également donner à HIGH PRODUCTION ou un tiers accès à ses locaux.

b. Le Client doit de tout temps, sous sa seule responsabilité et à ses frais, prendre les mesures adéquates pour stocker, conserver et/ou protéger ses fichiers contre toute forme de pertes, de détériorations, de modifications ou autres, et il a l'obligation de prendre toutes les mesures ad hoc pour protéger et sécuriser tant son infrastructure que son utilisation directe et/ou indirecte. À cet égard, la responsabilité de HIGH PRODUCTION est exclue, même en cas de faute grave, sauf toutefois en cas de dol.

c. Le Client est aussi seul responsable du contenu, de l'information, des données ou autres.

d. Le Client reconnaît disposer des connaissances et compétences nécessaires à l'utilisation des logiciels proposés par HIGH PRODUCTION

e. Sauf stipulation contraire, le Client reconnaît acquiescer ou utiliser le logiciel, en tout ou en partie, à des fins professionnelles.

f. À l'égard de HIGH PRODUCTION, le Client reste le seul et unique responsable de toute utilisation du logiciel par un tiers, que ce soit avec ou sans son autorisation et/ou à son insu.

#### **IX. CLAUSE RÉGULATOIRE EXPRESSE**

Si le Client ne respecte pas une de ses obligations, si minime soit-elle (notamment en cas de paiement non ponctuel), et s'il ne remédie pas à cette situation dans les 8 jours suivant sa mise en demeure, HIGH PRODUCTION est en droit, soit d'exiger l'exécution du contrat, soit de résilier la vente aux torts du Client. Dans ce cas, HIGH PRODUCTION est en droit de réclamer une indemnisation forfaitaire fixée à 20 % du montant total de la vente, comme déterminée à l'article XIII des conditions générales précitées. Dans ce dernier cas, le Client est tenu de renvoyer à ses frais les marchandises à HIGH PRODUCTION et ce, dans les 48 heures suivant la résiliation du contrat. À défaut, HIGH PRODUCTION est autorisée à reprendre ou à faire reprendre les marchandises, et ce, sans autre formalité et aux frais du Client. Les dispositions qui précèdent valent sans préjudice des autres droits éventuels de HIGH PRODUCTION et du droit de réclamer son dommage réel.

#### **X. PRIX :**

Les prix des articles, services proposés sont indiqués en Euros. Ils sont réputés TVA non comprise, hors frais de port et de traitement.

HIGH PRODUCTION se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais s'engage à appliquer le tarif en vigueur qui a été communiqué au moment de la commande.

#### **XI. PAIEMENT :**

Sauf stipulation contraire, toutes les factures sont payables en Euro, à 7 jours date de facture, au siège social de HIGH PRODUCTION.

Un acompte équivalent à 50% du montant total de la commande est exigé à la signature du contrat de vente ou de service. Le solde est réclamé au terme des prestations convenues.

À défaut d'un paiement à son échéance, HIGH PRODUCTION se réserve le droit de suspendre les prestations en cours sans préavis ni indemnités et sous réserve de tous droits.

Aucune raison, telle que l'envoi d'une plainte, n'autorise le Client à ne pas s'acquiescer de ses obligations de paiement.

Au cas où la plainte du Client s'avérerait fondée ultérieurement, HIGH PRODUCTION remboursera le montant perçu en trop comme seule compensation.

Si la commande est annulée ou suspendue momentanément à la demande du Client, le montant des travaux déjà exécutés sera facturé sans préjudice du droit pour HIGH PRODUCTION de réclamer l'indemnisation de tout dommage supplémentaire découlant de l'annulation ou la suspension de la dite commande.

#### **XII. RETARD DE PAIEMENT – CLAUSE PENALE:**

Toute somme impayée à son échéance sera majorée, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'intérêts de retard conventionnels d'un montant annuel de 12% à partir de la date d'échéance de la facture jusqu'au complet paiement.

Toute somme impayée à son échéance entraînera la déduction de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'une indemnité forfaitaire d'un montant total de 15% de la somme en principal, intérêts et frais, avec un montant minimum de 100 euros.

#### **XIII. RUPTURE DE CONTRAT – CLAUSE PENALE :**

En cas d'annulation du bon de commande ou du contrat de service, pour quelque motif que ce soit, le Client est redevable d'une indemnité forfaitaire équivalente à 20% du montant total de la commande.

De la même manière et pour répondre aux prescrits de l'article 78 de la loi du 6 avril 2010 relative aux pratiques du marché et à la protection du consommateur, dans l'éventualité où HIGH PRODUCTION resterait en défaut d'exécuter (hors cas de force majeure) toute obligation de la convention causant préjudice au Client agissant à des fins non-professionnelles, HIGH PRODUCTION sera, après réception d'une mise en demeure à laquelle elle n'a pas donné suite pendant quinze jours, redevable au Client consommateur d'une indemnité égale à 20 % du montant total de la commande.

#### **XIV. RESERVE DE PROPRIETE :**

Le transfert de propriété des marchandises au profit du Client ne sera réalisé qu'après paiement complet du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdites marchandises.

#### **XV. ASSURANCES :**

HIGH PRODUCTION s'engage à souscrire les assurances nécessaires à la couverture de sa responsabilité civile du fait des dommages corporels, matériels et immatériels directs dont elle serait rendue responsable. Par dommages, il faut entendre les dommages de toute nature que lui-même, son personnel, viendraient à causer directement au Client, au personnel du Client ou à des tiers.

HIGH PRODUCTION s'engage à maintenir ces garanties pendant toute la durée d'exécution du contrat et à en justifier sur demande du Client.

#### **XVI. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Les créations (supports informatiques, visuels, méthodes, outils, savoir-faire, analyses, logos, logiciels, documentations, etc.) de HIGH PRODUCTION sont protégées par la législation en matière de propriété intellectuelle et restent sa propriété pleine et entière, sauf disposition expresse en sens contraire.

Ces créations ne peuvent être utilisées par le Client que dans le cadre des conventions qui ont été conclues synallagmatiquement et uniquement sur le territoire belge, sauf autorisation expresse en sens contraire.

Le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter ou de modifier, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel ou à des tiers les supports informatiques, écrits ou autres ressources mis à disposition sans l'accord préalable et écrit de HIGH PRODUCTION.

HIGH PRODUCTION déclare être titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs aux produits et aux services commercialisés et mis à disposition du Client ou d'avoir obtenu du tiers propriétaire un droit d'usage régulier de ces derniers.

#### **XVII. RESPONSABILITE :**

HIGH PRODUCTION s'engage à apporter tout le soin possible à l'exécution des missions qui lui sont confiées par le Client.

Les fichiers numériques originaux de HIGH PRODUCTION sont conservés dans les meilleures conditions de sécurité.

La garantie offerte par HIGH PRODUCTION se limite au remplacement des marchandises livrées ou au remboursement de la partie correspondante du prix facturé.

La responsabilité de HIGH PRODUCTION ne peut en tout état de cause jamais être supérieure au montant repris sur la facture de la commande concernée, ce que le Client accepte expressément et inconditionnellement.

HIGH PRODUCTION ne pourra en tout état de cause jamais être tenu pour responsable de quelque dommage indirect, général ou spécial, de quelque nature que ce soit, subi par le Client ou par un tiers.

De plein droit et sans formalité, la responsabilité de HIGH PRODUCTION sera déchargée en cas d'événement ne permettant pas la poursuite normale de ses prestations ou, plus généralement, par un cas de force majeure. Il est entendu par « cas de force majeure » tout événement imprévisible ou irrésistible ou extérieur, ces trois critères étant alternatifs.

Par ailleurs, la responsabilité de HIGH PRODUCTION ne saurait être engagée dans le cas où les marchandises, les livrables seraient stockés par le Client dans des conditions anormales.

Dans tous les cas, la responsabilité contractuelle est strictement limitée au remplacement des marchandises, des livrables acceptés par HIGH PRODUCTION comme défectueuses, et ce, sans aucun dédommagement.

Ces conditions sont applicables dans tous les cas nonobstant toute clause différente dans les conditions du Client.

#### **XVIII. DROIT DE RETOUR ET DE RETRACTATION (CONTRAT A DISTANCE) :**

Conformément à l'article VI.47. de la loi du 21 décembre 2013 sur les Pratiques du marché et la protection du consommateur, le Client, consommateur privé, dispose d'un droit de retour ; quelle qu'en soit la raison. Il a donc le droit de notifier à HIGH PRODUCTION dont les coordonnées figurent sur tous les documents commerciaux et le site internet [www.ac-it.net](http://www.ac-it.net) qu'il renonce à l'achat, sans pénalités et sans indication de motif, dans les 14 jours calendrier à dater du lendemain du jour de la livraison du produit.

Dans ce cas, les marchandises doivent être retournées à HIGH PRODUCTION dans le même délai.

Exceptions au droit de rétractation (art.VI. 53 C.Economique) :

Art. VI.53. Le consommateur ne peut exercer le droit de rétractation prévu à l'article VI.47 pour:

1° les contrats de service après que le service a été pleinement exécuté si l'exécution a commencé avec l'accord préalable exprès du consommateur, lequel a également reconnu qu'il perdra son droit de rétractation une fois que le contrat aura été pleinement exécuté par l'entreprise;

3° la fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés;

8° lorsque le consommateur a expressément demandé à l'entreprise de lui rendre visite afin d'effectuer des travaux urgents d'entretien ou de réparation ;

9° la fourniture d'enregistrements audio ou vidéo scellés ou de logiciels informatiques scellés et qui ont été descellés après livraison;

13° la fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel si l'exécution a commencé avec l'accord préalable exprès du consommateur, lequel a également reconnu qu'il perdra ainsi son droit de rétractation;

Pour les produits pouvant être renvoyés par la poste, le cachet de la poste fera foi. Pour les colis plus volumineux, la date de la demande de retour est celle qui fait foi. HIGH PRODUCTION demande au Client de prendre contact avec son service Client au +32 2 329 51 10 Celui-ci lui indiquera les modalités d'acheminement.

Ce droit suppose que l'article soit renvoyé en parfait état, dans son emballage d'origine. Les produits qui ne parviendraient pas dans cet état, qui seraient incomplets, abîmés ou endommagés, qui auraient été utilisés etc. ne seront pas remboursés et resteront à disposition du Client à qui il appartiendra de venir les reprendre au siège social.

La charge des frais sera répartie comme suit :

i. Erreur de livraison, refus à la livraison, erreur de descriptif, matériel endommagé à réception : HIGH PRODUCTION rembourse le prix du produit, les éventuels frais de port facturés et supporte les frais de retour.

ii. Exercice du droit de retour et de rétractation : HIGH PRODUCTION rembourse le prix du produit et les frais de port facturés. Les frais de retour restent à la charge du Client.

Le remboursement s'effectuera dans un délai maximum de 14 jours à compter de la réception du retour, à la convenance de HIGH PRODUCTION soit par virement sur un compte bancaire, soit par crédit sur le compte bancaire de la carte utilisée.

MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION (le Client complètera et renverra le présent formulaire) :

- A l'attention de:

HIGH PRODUCTION SPRL

Siège social : 29, Bosvijverstraat à 3511 Kuringen

E-mail: [info@ac-it.net](mailto:info@ac-it.net)

- Je/Nous (\*) vous notifie/notifions (\*) par la présente ma/notre (\*) rétractation du contrat portant sur la vente de la marchandise ci-dessous décrite :

- Commandée le (\*)/reçu le (\*)

- Nom du (des) consommateur(s)

- Adresse du (des) consommateur(s)

- Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

- Date

(\*) Biffez la mention inutile. .

#### **XIX. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL :**

L'ensemble des données à caractère personnel collectées dans le cadre des prestations de services visées par les présentes conditions générales est traité conformément à la loi du 30 JUILLET 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, à la législation européenne et tout particulièrement au Règlement général sur la protection des données (Règlement 2016/679, le « RGPD »).

Ces données sont conservées uniquement pour des actions spécifiques liées aux missions confiées à HIGH PRODUCTION et ne sont, en aucun cas, transmises à des tiers à des fins de marketing.

Le Client dispose de la possibilité :

- de s'opposer, sur simple demande et gratuitement, au traitement de ses données personnelles à des fins de marketing direct ;

- d'accéder, gratuitement, aux données le concernant conservées par HIGH PRODUCTION et d'obtenir rectification des données qui seraient incomplètes, inexactes ou non pertinentes.

- de s'opposer, pour des raisons sérieuses et légitimes, à ce que les données conservées fassent l'objet d'un traitement.

- d'exiger la suppression des données personnelles transmises.

Toute demande concernant ce qui précède doit être adressée par écrit au siège social de HIGH PRODUCTION SPRL sis à 29, Bosvijverstraat 3511 Kuringen soit par courriel à l'adresse électronique suivante : [info@ac-it.net](mailto:info@ac-it.net)

HIGH PRODUCTION peut divulguer à des tiers des informations personnelles sur requête de toute autorité légalement autorisée à en faire la demande. HIGH PRODUCTION peut également les divulguer si cette transmission est requise, en toute bonne foi, pour se conformer aux lois et règlements, pour protéger ou défendre ses droits ou ses biens.

#### **XX. CONTESTATIONS :**

Les contestations relatives aux produits livrés doivent être introduites selon les modalités prévues à l'article IV. Livraison.

Les contestations relatives aux prestations de service commandées doivent être introduites dans les huit jours ouvrables suivant l'exécution et ce, par lettre recommandée adressée au siège social de HIGH PRODUCTION, sous peine d'irrecevabilité.

Les contestations relatives aux factures doivent être formulées par écrit dans un délai de huit jours à dater de la réception de la facture (date du cachet postal faisant foi), au siège social de HIGH PRODUCTION, sous peine d'irrecevabilité.

**XXI. CONFIDENTIALITE :**

Le Client s'engage à garder strictement confidentielles toutes les informations auxquelles il aurait pu avoir accès relatives à HIGH PRODUCTION, à ses services, à ses produits, à ses tarifs, à ses contrats pendant toute la durée des relations contractuelles et dix ans après leur fin, et ce, quelle qu'en soit la cause. Il se porte garant du respect de cette confidentialité par ses salariés et préposés passés, présents ou à venir.

**XXII. LANGUE :**

La version originale des conditions générales de vente a été rédigée en français. De sorte que si le texte est traduit dans une autre langue, la version française prévaudra entre les Parties dans les limites fixées par le droit belge, à condition toutefois que certains mots ou expressions juridiques contenues dans la version originale soient reproduits fidèlement afin de déterminer le(s) concept(s) juridique(s) belge(s) au(x)quel(s) les parties ont voulu faire référence.

**XXIII. LITIGES, MEDIATION, DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE**

HIGH PRODUCTION s'engage à répondre à toute réclamation dans un délai maximal de 10 jours à partir du jour de réception et à rechercher des solutions à l'amiable.

Les parties conviennent que tout désaccord ou différend relatif aux présentes conditions générales de vente ou découlant de leur interprétation ou de leur application sera soumis à une médiation.

A cet effet, les parties s'engagent à participer à au moins une rencontre de médiation en y déléguant une personne ayant pouvoir de décision.

Le médiateur sera choisi par les parties dans l'arrondissement judiciaire de leur choix.

Les relations avec les Clients sont exclusivement régies par le droit belge qui est ainsi seul applicable pour toute question relative à la validité, l'interprétation et l'exécution des présentes conditions générales.

Tout litige est de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles (Belgique) sauf si le Client agit à des fins non professionnelles, auquel cas, le litige est soumis, au choix du demandeur, à la compétence des juridictions désignées par l'article 624, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> du Code judiciaire.

Je soussigné .....déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente en date du .....